

PALESTINE

L'enjeu de l'eau

Le 18 août 1990, dans une pleine page de l'édition internationale du *Jerusalem Post*, le ministère de l'agriculture israélien admettait que renoncer au contrôle sur la Cisjordanie aurait « *un effet néfaste, immédiat et considérable sur le réseau hydrographique israélien* », qu'abandonner l'eau palestinienne « *mettrait réellement en péril l'existence de l'Etat d'Israël...* »

Inégalités et discriminations

- En Israël, un quart de l'eau utilisée provient des nappes phréatiques des territoires palestiniens.
En Palestine, plus de 55% de la population n'ont pas accès à une eau potable et en quantité suffisante.
- En Israël, la consommation moyenne en eau est de 500 m³ par an et par habitant (700 à 800 m³ pour les colons de Cisjordanie).
En Palestine, la consommation moyenne en eau est de 150 m³ par an et par habitant.
- En Israël, l'eau dépend du ministère de l'Agriculture.
En Palestine, l'eau dépend du ministère israélien de la défense...

Violation du droit international

Le protocole additionnel n°2 aux conventions de Genève du 12 août 1949 interdit en cas de conflits armés non internationaux « *d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage à cette fin des biens indispensables à la survie de la population civile tels que les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation.* »(art.14)

Cependant, l'armée d'occupation israélienne détruit impunément les infrastructures hydrauliques palestiniennes et confisquent les puits dans les territoires palestiniens...

Réunion publique-débat

Jeudi 12 juin à 20h

Salle de l'indépendance

48, rue Duhesme, M° Jules Joffrin

Avec : Anne Le Strat, présidente de la Société Anonyme de Gestion des eaux de Paris (SAGEP)

Claude Parry, président d'Hydrauliciens Sans Frontières

Des membres des missions civiles (CCIPPP)

Boissons et gâteaux Entrée libre

**Solidarité Palestine 18, Tél. 01 42 54 92 16 ou
06 19 44 67 16 <http://www.palestineidf.lautre.net>**

Imprimerie spéciale. Ne pas jeter sur la voie publique.